

### Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

#### Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	25
Absents :	17
dont suppléés :	0
dont représentés :	6
Votes pour :	31
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	31

**Date de la convocation**  
10/12/2025

**Date de publication**  
18/12/2025

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

#### Délibération n° 137-2025

**Objet :** Assainissement collectif - tarif de la redevance

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-1, L2224-2, L2224-3, R2224-19-1 et suivants,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- les délibérations communautaires n°129-2018, n°179-2019, n°106-2020, n°120-2021, n°118-2022, n°143-2023 et n°159-2024 relatives à la redevance d'assainissement collectif,

Considérant

- les travaux de la commission assainissement du 25 novembre 2025,

Monsieur le Président expose qu'il n'est pas proposé de réévaluer le tarif de la redevance assainissement pour 2026 ni le montant de la part fixe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**FIXE** pour l'année 2026 le montant de la part fixe à 90 € par logement,  
**ARRETE** pour 2026 le montant de la redevance du m<sup>3</sup> à 2,36 €,  
**PRECISE** qu'à ce tarif s'ajoutera la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'eau.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL